

LOCAL JEUNES DE
BOULOIRE

06 15 45 36 55 ou 02 43 35 29 41
localjeunesbouloire@cc-gesnoisbilurien.fr



Coupon d'inscription

Soirées Mars/Avril 2017

Nom et Prénom du jeune :

Date de naissance :

Noms des parents ou tuteur légal et adresse de facturation :

.....
.....
.....

Numéro CAF/MSA :

Merci de cocher les soirées pour lesquelles votre jeune est intéressé(e)	
SOIREES SUR INSCRIPTION – FIN 23h De 3.90 € à 8.20 €	
Vendredi 10 mars : PITA/FAJITAS Repas compris	
Vendredi 24 mars : PRIZONERS HEROES <i>Apporter de l'argent pour le fast-food</i>	

En cas de première participation à une sortie ou soirée organisée par le Local Jeunes, une adhésion vous sera demandée comme stipulé dans le règlement intérieur.

Je prends acte que toute inscription est définitive et m'engage à régler cette prestation dès la réception de la facture.

Date et signature :

LOCAL JEUNES DE BOULOIRE

06 15 45 36 55 ou 02 43 35 29 41
localjeunesbouloire@cc-gesnoisbilurien.fr



Coupon d'inscription

Soirées Mars/Avril 2017

Nom et Prénom du jeune :

Date de naissance :

Noms des parents ou tuteur légal et adresse de facturation :

.....
.....
.....

Numéro CAF/MSA :

Merci de cocher les soirées pour lesquelles votre jeune est intéressé(e)	
SOIREES SUR INSCRIPTION – FIN 23h De 3.90 € à 8.20 €	
Vendredi 10 mars : PITA/FAJITAS Repas compris	
Vendredi 24 mars : PRIZONERS HEROES <i>Apporter de l'argent pour le fast-food</i>	

En cas de première participation à une sortie ou soirée organisée par le Local Jeunes, une adhésion vous sera demandée comme stipulé dans le règlement intérieur.

Je prends acte que toute inscription est définitive et m'engage à régler cette prestation dès la réception de la facture.

Date et signature :

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR (TARIFS)

Article 2 : L'adhésion pour une année civile est obligatoire et est modulée selon le quotient familial quelque soit le lieu de résidence.

Tarif/tranche et adhésion annuelle

QF inférieur à 530	QF de 531 à 800	QF de 801 à 1100	QF de 1101 à 1300	QF supérieur à 1300
4,50 €	5,50 €	6,50 €	7,50 €	8,50 €

Article 3 : Les horaires d'ouvertures

Le local jeunes est ouvert sur la période scolaire, tous les mercredis (12h30/18h) et tous les vendredis (17h30/22h ou 23h) sauf chaque vendredi précédent et suivant les vacances scolaires.

Article 7 : Les activités – tarifs par tranche

	QF inférieur à 530	QF de 531 à 800	QF de 801 à 1100	QF de 1101 à 1300	QF supérieur à 1300
CDC	3,90 €	4,80 €	5,70 €	6,60 €	7,50 €
Hors CDC	4,20 €	5,20 €	6,20 €	7,20 €	8,20 €

L'absence à une activité ne pourra être prise en compte que sur présentation d'un certificat médical. La facturation se fait après la sortie ou soirée : à réception d'une facture, vous devrez vous en acquitter auprès du trésor public de St Calais.

Article 5 : Le fonctionnement

Le projet de vie du local s'articule avec les jeunes. Ces derniers peuvent être acteurs dans l'animation du local, pour les sorties, les animations ponctuelles ou permanentes...

A noter que lorsque votre enfant participe au local jeunes, il est libre de décider de la durée qu'il va y passer. Ainsi, il peut aussi bien y rester 5 minutes comme durant toute sa durée d'ouverture. Le ou les animateurs présents sont responsables des jeunes uniquement lorsqu'ils sont à l'intérieur ou aux abords d u local jeunes. De ce fait, 3 formules d'adhésion vous sont proposées selon l'âge de votre enfant pour réguler les entrées et sorties de ce dernier : de l'accueil totalement libre à une surveillance totale.

Pour valider l'inscription de votre jeune, il vous faudra nous fournir un dossier d'inscription dûment rempli (renseignements généraux sur l'enfant, la famille et la santé du jeune ainsi qu'une partie réservée aux autorisations et accès au Local par le jeune) et une attestation d'assurance extrascolaires pour l'année en cours.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR (TARIFS)

Article 2 : L'adhésion pour une année civile est obligatoire et est modulée selon le quotient familial quelque soit le lieu de résidence.

Tarif/tranche et adhésion annuelle

QF inférieur à 530	QF de 531 à 800	QF de 801 à 1100	QF de 1101 à 1300	QF supérieur à 1300
4,50 €	5,50 €	6,50 €	7,50 €	8,50 €

Article 3 : Les horaires d'ouvertures

Le local jeunes est ouvert sur la période scolaire, tous les mercredis (12h30/18h) et tous les vendredis (17h30/22h ou 23h) sauf chaque vendredi précédent et suivant les vacances scolaires.

Article 7 : Les activités – tarifs par tranche

	QF inférieur à 530	QF de 531 à 800	QF de 801 à 1100	QF de 1101 à 1300	QF supérieur à 1300
CDC	3,90 €	4,80 €	5,70 €	6,60 €	7,50 €
Hors CDC	4,20 €	5,20 €	6,20 €	7,20 €	8,20 €

L'absence à une activité ne pourra être prise en compte que sur présentation d'un certificat médical. La facturation se fait après la sortie ou soirée : à réception d'une facture, vous devrez vous en acquitter auprès du trésor public de St Calais.

Article 5 : Le fonctionnement

Le projet de vie du local s'articule avec les jeunes. Ces derniers peuvent être acteurs dans l'animation du local, pour les sorties, les animations ponctuelles ou permanentes...

A noter que lorsque votre enfant participe au local jeunes, il est libre de décider de la durée qu'il va y passer. Ainsi, il peut aussi bien y rester 5 minutes comme durant toute sa durée d'ouverture. Le ou les animateurs présents sont responsables des jeunes uniquement lorsqu'ils sont à l'intérieur ou aux abords d u local jeunes. De ce fait, 3 formules d'adhésion vous sont proposées selon l'âge de votre enfant pour réguler les entrées et sorties de ce dernier : de l'accueil totalement libre à une surveillance totale.

Pour valider l'inscription de votre jeune, il vous faudra nous fournir un dossier d'inscription dûment rempli (renseignements généraux sur l'enfant, la famille et la santé du jeune ainsi qu'une partie réservée aux autorisations et accès au Local par le jeune) et une attestation d'assurance extrascolaires pour l'année en cours.